

RÈGLEMENT DE COURSE KORRIGERI BIARRITZ SWIMRUN 2025

Mis à jour le 4 avril 2025

L'événement se déroule dans le respect du présent règlement.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils participent à leurs propres risques et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident (vol, perte de matériel et/ou objet personnel) ou accident pouvant survenir pendant la durée de l'événement ou du fait du non-respect de ce règlement.

Tous les concurrents s'engagent à respecter les instructions transmises dans ce règlement, dans le guide de l'athlète ainsi que lors du briefing d'avant-course réalisé par le directeur de course.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Korrigeri Biarritz Swimrun est un événement sportif grand public organisé par la section triathlon du Biarritz Olympique Omnisports. L'événement est affilié à la Fédération Française de Triathlon - FFTRI.

Site : www.korrigeri.fr

L'organisateur se réserve le droit d'ajuster ou de modifier à tout moment le contenu du règlement. En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Avec le soutien de la ville de Biarritz, le Korrigeri Biarritz Swimrun se déroule sur un week-end :

- samedi 30 août 2025 après-midi : village
- dimanche 31 août 2025 matin : 3 courses "adultes" + village

La manifestation est destinée aux sportifs présentant une bonne condition physique. L'âge minimum des courses adultes est de 16 ans révolu au jour de l'épreuve.

Chaque participant doit être apte à la pratique du swimrun en compétition : efforts prolongés et intenses alternant de la course à pied et de la natation en eau libre.

Les portions nagées se déroulent dans l'océan Atlantique.

Les portions courues se déroulent sur les trottoirs, chemins. Les routes ne seront pas fermées à la circulation. Les participants s'engagent à respecter le code de la route.

ARTICLE 3 - VILLAGE**Horaires d'ouverture, composition et animation du village :**

- samedi 30 août 2025 de 15h à 19h
 - retrait des dossards
 - stands partenaires
- dimanche 31 août 2025 de 9h à 15h
 - consignes
 - sanitaires
 - ravitaillement d'arrivée
 - stands partenaires
 - zone de récupération / bien-être
 - remise des prix / podiums

Consignes :

Les consignes pour les participants se situent au village de l'organisation, à la Côte des Basques, Biarritz.

Chaque participant a le droit d'y laisser un sac de taille raisonnable (type sac à dos de 24L). L'organisateur propose aux participants la possibilité de laisser des petits effets personnels dans des enveloppes (ex : clés de voiture / de logement..).

Les consignes sont surveillées par l'équipe bénévole.

L'organisateur n'est en aucun cas tenu responsable d'une perte ou vol d'un effet personnel.

Sanitaires :

Pour des raisons de risque de sécheresse et de limitation de consommation d'eau, la Mairie de Biarritz a retiré les douches aux abords des plages. Aucune douche n'est à disposition.

Des toilettes sont accessibles aux participants :

- toilettes publiques, en haut de la Côte des Basques (à côté d'Etxola Bibi)
- toilettes publiques, en bas de la Côte des Basques (à côté des restaurants, proches des écoles de surfs)

ARTICLE 4 - PARCOURS ET COMPOSITION

Les courses **Esperientzia Duo**, **Ttiki Duo** et **Classic Duo** s'effectuent par équipe de deux participants. Chaque équipe est constituée de deux hommes ou deux femmes ou mixte (un homme + une femme). La course **Ttiki Solo** s'effectue en individuel (homme ou femme).

3 distances, 4 formats de course :

- **Esperientzia Duo (format binôme)**

Comprend 5,48 kms au total :

- SWIM : 2 sections. Distance totale 1 km
- RUN : 3 sections. Distance totale 4,48 kms

- **Ttiki Duo ou Solo (format binôme ou solo)**

Comprend 12,50 kms au total :

- SWIM : 3 sections. Distance totale 1,8 km
- RUN : 4 sections. Distance totale 10,7kms

- **Classic Duo (format binôme)**

Comprend 26,90 kms au total :

- SWIM : 6 sections. Distance totale 3,7 kms
- RUN : 7 sections. Distance totale 23,2 kms

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours jusqu'au jour de l'événement, le kilométrage pouvant en conséquence légèrement évoluer.

La différenciation en course sera réalisée via des bonnets de couleurs différentes.

ARTICLE 5 - TARIFICATIONS

Les tarifs des inscriptions sont progressifs suivant le taux de remplissage des épreuves. Dès qu'un tarif est complet, le tarif suivant est appliqué.

Les tarifs des inscriptions sont les suivants :

(tarif pour 1 personne si course Solo, tarif pour le binôme si course Duo)

2025	Km	Nb total duo/solo	TARIF 1		TARIF 2		TARIF 3	
			Nb duo/solo	Tarif 1*	Nb duo/solo	Tarif 2*	Nb duo/solo	Tarif 3*
Esperientzia Duo	5,48	50	10	25 €	20	35 €	20	45 €
Ttiki Duo	12,5	100	20	70 €	40	80 €	40	90 €
Ttiki Solo	12,5	100	20	40 €	40	50 €	40	60 €
Classic Duo	26,9	150	30	100 €	60	120 €	60	140 €

**hors frais de dossier de notre prestataire Pyrénées Chrono, des frais bancaires de 2 à 3€, de pass FFTriathlon*

Le nombre de compétiteurs est limité à :

- 100 pour l'Esperientzia Duo, soit 50 binômes
- 200 pour la Ttiki Duo, soit 100 binômes
- 100 pour la Ttiki Solo
- 300 pour la Classic Duo, soit 150 binômes

Pour une personne non licenciée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), un pass compétition journée sera à intégrer à l'inscription. Les montants par personne sont les suivants :

- Esperientzia : 5€
- Ttiki : 8€
- Classic : 8€

Dans le cas d'absence d'un swimrunner d'une équipe, il sera possible de changer de binôme (cf. Article 18) ou à l'autre swimrunner de basculer sur la course **Ttiki Solo** (dans la limite des places disponibles). La différence de tarif ne sera toutefois pas remboursable.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant dans l'Article 6 sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait sur le site de Pyrénées Chrono : <https://pyreneeschrono.fr/>

Le lien d'inscription est également présent sur le site www.korrigeri.fr ainsi que sur les réseaux sociaux de l'organisation Instagram @korrigeri_biarritz_swimrun et Facebook @korrigeri.

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les inscriptions sont ouvertes aux licencié(s) de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) et aux non licencié(s).

Les inscriptions se réalisent pour les formats SOLO et DUO. Pour les DUO, le responsable d'équipe s'engage à informer son co-équipier des modalités d'inscription ainsi que le présent règlement qu'il aura signé.

Seules les équipes à jour de leur dossier à la clôture des inscriptions, pourront prendre le départ de l'épreuve.

Les inscriptions seront closes au **14 août 2025** sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Lors de la procédure d'inscription, il est demandé :

Pour les courses Esperientzia, Ttiki, Classic :

- pour les licenciés FFTRI Majeurs :
 - Numéro de licence FFTRI compétition en cours de validité à la date de l'évènement.
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres.
- pour les licenciés FFTRI Mineurs :
 - Numéro de licence FFTRI compétition en cours de validité à la date de l'évènement.
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres.
 - Autorisation parentale : exigée en complément, **signée par l'ensemble des personnes ayant l'autorité parentale.**
- pour les non-licenciés Majeurs :
 - Formulaire Info Santé (FIS)* : il remplace le certificat médical seulement si toutes les réponses apportées au formulaire sont négatives. Chaque participant engage son entière responsabilité face à toutes ses réponses aux questions du FIS.
 - Certificat médical : uniquement si au moins une réponse positive au FIS - datant de moins d'un an à la date de la course, qui comporte la mention "***Apte à la pratique du swimrun en compétition, efforts prolongés et intenses alternant course à pied et natation en eau libre***".
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres.

- Pass Compétition FFTRI* (assurance journée)
- pour les non-licenciés Mineurs :
 - Formulaire Info Santé (FIS)*
 - Certificat médical : uniquement si au moins une réponse positive au FIS - datant de moins d'un an à la date de la course, qui comporte la mention **“Apte à la pratique du swimrun en compétition, efforts prolongés et intenses alternant course à pied et natation en eau libre”**.
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres.
 - Autorisation parentale : exigée en complément, **signée par l'ensemble des personnes ayant l'autorité parentale**.
 - Pass Compétition FFTRI* (assurance journée)
- pour les participants étrangers licenciés auprès d'une fédération étrangère :
 - Numéro de licence en compétition de son pays
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres. Rédaction en anglais ou français.
 - Pass Compétition FFTRI* (assurance journée) obligatoire. Il est gratuit uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants :
 - Allemagne,
 - Angleterre,
 - Belgique,
 - Espagne,
 - Italie,
 - Luxembourg,
 - Norvège,
 - Pays-Bas,
 - Portugal,
 - République Tchèque,
 - Suède,
 - Suisse,
 - Tahiti.
- pour les participants étrangers non-licenciés ou licenciés d'un autre pays que ceux cités ci-dessus :
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du swimrun en compétition. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française ou anglaise.
 - Attestation sur l'honneur* certifiant maîtriser la nage à l'océan dans des conditions de houle pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, sur une distance de 800 mètres. Rédaction en anglais ou français.
 - Pass Compétition FFTRI* (assurance journée)

**éléments présents directement dans le formulaire d'inscription*

Modification d'inscription :

Suite à l'inscription, si le(s) participant(s) souhaite(nt) :

- s'inscrire sur un format inférieur, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation
- s'inscrire sur un format supérieur, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve

NOTES : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si les modalités d'inscriptions ne sont pas respectées.

Le numéro de dossard ne pourra pas être attribué si le dossier d'inscription est incomplet.

Il ne pourra être réclamé aucun remboursement (même sur la base d'un certificat médical).

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un coureur ou d'une équipe pour un motif grave, passé ou présent.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au plus tard la veille de la course.

- soit du samedi 23 au vendredi 29 août 2025 chez notre partenaire Mendi Sports - 3, avenue de Bayonne, 64600 Anglet (selon ses horaires d'ouverture).
- soit la veille, le samedi 30 août 2025, entre 15h et 19h, sur le village de l'événement, à la Côte des Basques, Biarritz.

Les informations concernant les lieux et les horaires seront données dans le guide de l'athlète et sur le site internet www.korrigeri.fr.

Chaque participant doit présenter obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité.

Pour les binômes, au moins un des participants doit être présent au moment du retrait des dossards, avec sa pièce d'identité et une copie de celle de son partenaire.

Une puce de chronométrage de cheville (gauche) sera prêtée par l'organisation (1 pour le solo, 1 par binôme) et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Il sera facturé 60 euros par puce perdue ou abîmée.

Une chasuble par participant sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Il sera facturé 30 euros par chasuble non restituée.

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course qui aura lieu à la Côte des Basques, Biarritz, le dimanche 31 août 2025, 10min avant le départ de chaque course.

Tous les participants doivent obligatoirement porter le bonnet, la chasuble et la puce de chronométrage fournis par l'organisation du départ à l'arrivée (ou 1 puce par binôme).

ARTICLE 8 - MATÉRIEL

L'ensemble du matériel choisi au départ par chaque participant et par équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course.

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque concurrent avant son entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Un contrôle de matériel pourra être effectué par les organisateurs pendant la course : chaque participant devra être en capacité de montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire, auquel cas il

pourra être disqualifié. S'il est en duo, le binôme sera disqualifié. Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel (ravitaillement personnel compris) sur le parcours sera disqualifiée. Toute aide extérieure est interdite.

Il est de la responsabilité du swimrunner d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

Le Korrigeri Biarritz Swimrun est une épreuve eco-responsable : aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements. Il est obligatoire pour chaque participant de se munir d'un gobelet portable afin de pouvoir se désaltérer aux ravitaillements mis en place par l'organisateur. Des gobelets portables et réutilisables sont en vente lors de l'inscription en ligne (5€ TTC) ou la veille de la course (samedi 30 août 2025), sur le village.

Matériel obligatoire :

Fourni par le swimrunner :

- une tenue* pour la pratique du swimrun (maillot de bain, trifonction, combinaison...)
- des chaussures de sport adaptées à la pratique du swimrun
- un sifflet sans bille fonctionnant en océan. Un sifflet par participant, à portée de main
- un gobelet portable et réutilisable, ou une flasque

*le port de la combinaison néoprène est :

- obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C

La température de l'eau sera annoncée par les organisateurs la veille de l'événement.

Fourni par les organisateurs :

- une chasuble : à noter portée directement sur la peau, la chasuble peut être irritante
- un bonnet de natation
- une puce électronique (une puce par équipe) à porter à la cheville gauche

En l'absence de ces équipements obligatoires, l'équipe (pour les DUO) ou le participant (pour les SOLO) ne pourra pas prendre le départ.

Matériel autorisé (mais non obligatoire) :

- un flotteur par participant d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- des plaquettes de main (paddles)
- des lunettes de natation
- un ravitaillement personnel
- une longe* entre les deux participants du binôme

La longe* :

- interdite sur la première section de course à pied, pour toutes les épreuves
- en fonction des conditions maritimes, l'organisateur peut interdire l'usage de la longe sur les sections de natation. Cette décision peut être prise le matin de l'événement et communiquée lors du briefing.

Matériel interdit :

Tout autre matériel est formellement interdit : palmes, masque, tuba, flotteur autre que pull buoy, sac type CamelBack, etc.).

ARTICLE 9 - COURSE

Les swimrunners participent à la course de manière libre et en connaissance des risques.

Les participants doivent effectuer la distance totale de la course, soit :

- **Esperientzia Duo** : 5,48 kms
- **Ttiki Duo ou Solo** : 12,50 kms
- **Classic Duo** : 26,90 kms

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours jusqu'au jour de l'événement, le kilométrage pouvant en conséquence légèrement évoluer.

Horaires de la course :

Le départ est donné depuis la Côte des Basques, Biarritz (en bas, face océan)

- à 9h00 pour le parcours **Classic (Duo)**
- à 9h15 pour le parcours **Ttiki (Duo et Solo)**
- à 9h30 pour le parcours **Esperientzia (Duo)**

Afin de respecter les horaires de surveillance des plages ainsi que la sécurité des participants, les entrées dans l'eau ne seront plus autorisées après 12h10. Horaire susceptible de changer en fonction des conditions. Quelle que soit la course, passé cet horaire, les concurrents seront invités à terminer l'épreuve en rejoignant à pied, par voie terrestre, la ligne d'arrivée à la Côte des Basques. Ils seront alors classés en DNF (Did Not Finish).

Barrière horaire :

Une barrière horaire est mise en place sur le parcours CLASSIC :

à 12h10 à l'entrée d'eau d'Ilbarritz - section 5 de natation.

(estimations d'allure : RUN 6'30"/km , SWIM 2'25"/100m)

Au-delà de cet horaire, les concurrents ne pourront plus entrer dans l'eau. Ils ne seront plus classés et leurs dossards seront invalidés (DNF). Ils seront invités à rejoindre à pied le village afin de rendre chasubles et puce. Ils ne pourront prétendre bénéficier de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

Les sauveteurs de l'organisation se réservent le droit d'arrêter un participant ou un binôme s'ils estiment que le niveau de nage à l'océan n'est pas requis.

Départ et arrivée :

Le départ et l'arrivée se font sur le même site, à la Côte des Basques, Biarritz.

Pour les binômes : les deux participants doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble. La course est à réaliser à deux, du début à la fin. Il est toléré une distance maximale entre les deux participants de 10m sur les sections courues et de 10m sur les sections nagées. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un binôme si ces distances ne sont pas respectées et que le binôme n'évolue pas ensemble (comportement de deux participants SOLO).

Tout au long de la course, des contrôles auront lieu. La chasuble doit être visible en permanence.

Un participant ou un binôme n'ayant pas sa chasuble visible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans, ne sera pas classé.

Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire sur les parties natation, pour chaque participant.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens facilement visibles (bouées, fléchages, rubalises, fanions, banderoles, oriflammes, présence de bénévoles), notamment pour les entrées et sorties de l'eau.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les participants sous peine de disqualification. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent / le binôme est tenu responsable.

Les participants s'engagent en connaissance de cause à ce type d'épreuve, toutes les sections de nage à l'océan doivent obligatoirement être nagées. Une nage non effectuée sur une section entraîne la disqualification du participant et de son binôme (dans le cas des duos).

Conditions aquatiques :

En cas de mauvaises conditions d'océan et afin d'assurer la sécurité des participants, l'épreuve de natation pourra être revue avec une ou plusieurs sections natation écourtées voire supprimées. Si nécessaire, la natation pourrait être annulée dans son intégralité. La course pourra alors être remplacée par un trail urbain.

Ces décisions seront prises jusqu'au matin de la course par l'organisateur, en concertation avec les équipes de sécurité aquatique.

Les zones de public seront délimitées au départ et à l'arrivée de la course (plage de la Côte des Basques).

ARTICLE 10 - CHRONOMÉTRAGE ET POSTES DE CONTRÔLE

Le chronométrage est confié à un prestataire externe : Pyrénées Chrono.

Ce chronométrage s'effectue par le biais d'une puce électronique placée sur la cheville gauche du participant (si solo) ou de l'un des deux équipiers (duo), de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Chaque binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

Les distances maximales autorisées entre les deux équipiers sont de 10m sur terre et de 10m dans l'eau. L'organisation rappelle que chaque course DUO est une épreuve d'équipe avant tout, véhiculant des valeurs d'entraide et de partage.

Un membre de l'organisation de la course pourra arrêter le premier équipier, afin qu'il attende son coéquipier, si la distance entre les deux est jugée trop importante; voire disqualifier le binôme.

Les puces doivent être rendues obligatoirement dès la fin de la course au même titre que les chasubles. En cas de perte ou de détérioration de ce matériel, il sera facturé.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

Les participants qui ne passent pas le contrôle sont disqualifiés.

ARTICLE 11 - CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX, SEGMENTS & CHALLENGES

- **Classements et remises des prix :**

Un classement sera établi selon les trois catégories suivantes :

- homme(s) - Duo et Solo
- femme(s) - Duo et Solo
- mixte - Duo

Pour les courses :

- Esperientzia Duo
- Ttiki Duo
- Ttiki Solo
- Classic Duo

En cas de temps ex-aequo entre deux binômes, le classement s'établira à l'arrivée du deuxième équipier. Pour rappel, chaque binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

Récompenses: lots de la part des partenaires ainsi que de l'organisation

Remise des prix : La remise des prix aura lieu au niveau de la Côte des Basques à la fin des épreuves (horaires spécifiques transmis ultérieurement dans le programme). Les coureurs absents ne recevront pas leurs prix.

- **Segments & challenges :**

Afin d'offrir un challenge supplémentaire aux participants du Korrigeri Biarritz Swimrun , deux segments intermédiaires ont été créés :

- **Segment Terre** (course à pied), sur la section courue autour du lac Mouriscot (CLASSIC)
- **Segment Océan** (natation), sur la section nagée au Port-Vieux (ESPERIENTZIA, TTIKI, CLASSIC)

Ces segments fonctionnent de manière indépendante du classement général et permettent aux binômes de se mesurer spécifiquement sur une discipline.

Conditions de participation :

- Réservés aux **binômes** (pas de participation en solo).
- Seuls les binômes passant les **balises de chronométrage** des segments seront pris en compte. Pour rappel, tout binôme ne passant pas les balises sera disqualifié.

Catégories récompensées : Les binômes ayant réalisé le meilleur temps sur chaque segment et dans chaque catégorie recevront une récompense.

Trois catégories sont établies pour chacun des segments :

- hommes - Duo
- femmes - Duo
- mixte - Duo

Récompenses : lots de la part des partenaires

Remise des trophées :

Les trophées des segments Terre et Océan seront remis en même temps que ceux du classement général.

ARTICLE 12 - RAVITAILLEMENT

Les participants pourront bénéficier de points de ravitaillement qui seront au nombre de cinq:

	SOLIDE	LIQUIDE	ESPERIENTZIA		TTIKI		CLASSIC	
			Passage	Nb passage(s)	Passage	Nb passage(s)	Passage	Nb passage(s)
RAVITO 1 Hôtel du Palais	✓	✓	✓	1	✓	2	✓	2
RAVITO 2 Le Phare		✓			✓	1	✓	1
RAVITO 3 Lac Mouriscot	✓	✓					✓	2
RAVITO 4 Milady		✓					✓	1
RAVITO 5 Côte des Basques (arrivée)	✓	✓	✓	1	✓	1	✓	1
TOTAUX				2		4		7

SOLIDE	LIQUIDE
Oranges	Eau
Bananes	Boissons énergisantes
Abricots secs	Boissons de récupération (arrivée)
Chocolat	Coca-Cola
Pain d'épices	Limonade
	Bière (arrivée)

Le contenu des ravitaillements est évolutif jusqu'à l'événement.

Chaque participant accepte de se munir d'un gobelet portable (matériel obligatoire). Il est rappelé que l'organisation ne fournira aucun gobelet jetable sur les ravitaillements, que ce soit en course ou à l'arrivée.

Chaque participant s'engage à ne rien jeter sur son passage, aussi bien sur terre que dans l'océan. Entre les ravitaillements, les participants sont invités à conserver leurs déchets sur eux.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou son binôme si elle constate le jet de déchets sur le parcours.

Des poubelles avec un tri sélectif seront mises en place à chaque ravitaillement. Les participants sont invités à les utiliser.

Il est rappelé que les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage.

ARTICLE 13 - ABANDON

L'organisation rappelle aux concurrents que la course est terminée après validation de la puce électronique sur la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement hors course (DNF) et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Tout concurrent / Toute équipe qui abandonne doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre sa puce électronique et son chasuble afin qu'il/elle soit neutralisé(e). A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches, etc...) et, d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité. Il est interdit de continuer sans son binôme.

Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur la course donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver.

ARTICLE 14 - MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe(s) ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.

- Absence de chasuble (dossard) et/ ou de puce électronique pendant toute la durée de la compétition ainsi que l'absence du port du bonnet lors des sections de nage.
- Les participants ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit, d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve...)
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Absence d'un article de l'équipement obligatoire (ex : sifflet).
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent.
- Abandon de détritrus ou déchets en dehors des zones prévues.
- Les participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.
- Non-respect des autres participants, de l'organisation, des spectateurs et des personnes vivant dans la zone de course. Toute insulte ou menace proférée à leur rencontre et/ou toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à l'événement durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- L'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation
- Non-respect du présent règlement notamment des barrières horaires de course définies
- Toute section de nage non effectuée entraîne la disqualification de l'équipe. Une section de nage correspond au passage d'une ou plusieurs bouées. Toute tricherie sur ces parties entraîne la disqualification de l'équipe et le retrait immédiat de la puce électronique et du dossard.

ARTICLE 15 - ENVIRONNEMENT, ECO-RESPONSABILITÉ

Le swimrun, de par son ADN, est une discipline outdoor dont l'évolution se fait en pleine nature.

Le Korrigeri Biarritz Swimrun est une manifestation qui se déroule en milieu naturel : sur les plages, les chemins côtiers et dans l'océan Atlantique. Des passages s'effectuent en zones sensibles : zones natura 2000, plages labellisées "Pavillon bleu" et zone de protection des oiseaux.

Les organisateurs et les participants s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.

Aucun jet de détritrus ne sera toléré.

Les participants qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Le biodégradable pollue : nous avons tous tendance à croire que le biodégradable est « absorbé » par la nature. Les restes alimentaires (peaux d'oranges, de bananes, morceaux de pain...) nourrissent les rats et autres animaux nuisibles.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 16 - ASSISTANCE MÉDICALE

L'assistance médicale a pour objectif d'assurer la sécurité le long du parcours. Elle sera entièrement sous la responsabilité de la SNSM (partie aquatique) et la Croix Rouge (partie terrestre). La coordination étant sous la responsabilité de la SNSM.

En cas de besoin ou aide sur les portions de natation des parcours, les swimrunners doivent se mettre sur le dos et lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de stopper un participant si la sécurité n'est plus assurée.

L'équipe médicale ainsi que les secouristes, présents sur ces postes, aviseront l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve (participant présentant des signes cliniques divers, les courants marins trop importants, le niveau de nage non requis, etc...).

Un poste de secours sera à l'arrivée.

Une équipe mobile sera prête à intervenir sur l'ensemble du parcours.

ARTICLE 17 - RESPONSABILITÉ ET ASSISTANCE PERSONNELLE

Responsabilité civile de l'organisateur :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques.

L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de détérioration, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels des concurrents y compris les affaires entreposées aux consignes même si l'organisateur en a la garde. Il est recommandé aux coureurs de ne laisser aucun objet de valeur dans leurs sacs.

Responsabilité civile et individuelle accident :

Il incombe aux participants licenciés ou non de contracter en leur nom une assurance personnelle (responsabilité civile et individuelle accident). Chaque swimrunner participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course.

Le participant déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur leur intégrité physique du fait de leur participation à l'épreuve. Le participant confirme et accepte d'être le seul à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication ou une preuve de licence sportive en compétition selon les termes du règlement.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition.

Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied et de natation.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de collision d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des intempéries. Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours avant l'épreuve. La participation à l'événement vaut acceptation de la part du participant du parcours. Attention pour des raisons d'assurance, le dossard est personnel. Il peut être changé qu'en cas exceptionnel, suivant les éléments de ce présent règlement. En cas de changement de dossard contraire à la réglementation du Korrigeri Biarritz Swimrun, la personne remplaçante ne sera couverte par aucune assurance en cas d'accident.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du directeur de la course.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition ainsi qu'après avoir franchi la ligne l'arrivée. Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

ARTICLE 18 - ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- **En cas d'annulation** imprévue pour force majeure (autre que pandémie), pour cause de mauvaises conditions climatiques (canicule ou autre), conditions d'océan (forte houle, pollution maritime), arrêté préfectoral, interdiction administrative ou tout évènement imprévisible, etc... ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition (évènement). Aucune réclamation, ni responsabilité ne peuvent être retenues à son encontre. Le participant ne peut aucunement réclamer le remboursement de son inscription, le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Le montant des inscriptions reste acquis à l'organisation.
- **En cas de désistement ou de non-participation** d'un participant ou d'une équipe pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions de la part de l'organisation ne peut être demandée ou ne pourra avoir lieu.
- **En cas de blessure avant l'évènement**, sur présentation d'un certificat médical à l'organisation, il est possible au participant de « transférer » son inscription à une tierce personne qui doit alors fournir les pièces justificatives obligatoires demandées pour la participation à l'évènement. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable.

Les changements de binôme seront autorisés jusqu'à la veille de la course, sous réserve de respecter les conditions de ce présent règlement (blessure avant évènement sur présentation de certificat médical). Le changement d'un compétiteur au sein d'une équipe ne doit pas modifier le choix de la course. Pour changer de binôme, cela est possible via le site de Pyrénées Chrono, par le participant lui-même. Il existe un bouton "je transfère mon dossard".

Toute modification de dossard peut entraîner un coût supplémentaire à la charge du coureur.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans aviser l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **En cas d'arrêté préfectoral lié à une pandémie ou à un risque sanitaire, l'épreuve sera annulée.** L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des concurrents des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici l'évènement.

ARTICLE 19 - RESPECT ET ASSISTANCE

Chaque participant fera preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les bénévoles, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course et à avoir un comportement le plus éco-responsable possible.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

L'organisation n'est pas responsable des écarts de conduite des concurrents.

Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs, même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

ARTICLE 20 - DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image et sans limite de temps.

En s'inscrivant, chaque participant cède son droit à l'image au cours de la manifestation et l'exploitation qui peut en être faite par l'organisation (reproduction pour faire la promotion de la manifestation, reconnaissance faciale pour retrouver les photos d'un prestataire, etc...) et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Dans le cas contraire, le coureur doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photographes, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisation du Korrigeri Biarritz Swimrun.

ARTICLE 21 - CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de Pyrénées Chrono qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Pyrénées Chrono. Par l'intermédiaire de Pyrénées Chrono, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@pyreneeschrono.fr, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à 7 route de la vallée, 64400 AREN . Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.